



Question utilisation bon d'achat

Par **chonchon87**, le **12/10/2012 à 12:11**

Bonjour,
J'avais effectuer un achat en 5 fois par cheque sur un site d'electromenager.
J'ai fini par annuler une parti de ma commande apres avoir attendu 2 mois la livraison de mon produit.
Aujourd'hui, je reçois les cheques qui devaient rester à passer + le remboursement par chèque des sommes qu'ils ont trop perçu.
A ce jour, ils m'ont octroyé un bon d'achat sur leur site du montant de l'article annulé.
Suis-je dans mon droit si je l'utilise....
Sachant que c'est eux qui me l'on donné suite à l'annulation de l'article.
Entre temps ils m'ont remboursé mais le bon d'achat existe toujours....
Cordialement.

Par **pat76**, le **13/10/2012 à 16:19**

Bonjourrrrr
Si le bon d'achat vous a été remis pour compensé le préjudice que vous aviez subi, rien ne vous empêche de l'utiliser.
vous n'avez reçu aucun courrier recommandé de la part du site d'électromanager vous demandant de restituer ce bon d'achat?

Par **chonchon87**, le **13/10/2012 à 16:27**

bonjour,
Non aucun recommandé ni rien...